

NOUS L'AVONS FAIT, DIT OU ECRIT.....

**Monsieur Jean Cyril SPINETTA
Président du Conseil d'Administration
Société AIR FRANCE S.A.
45, rue de Paris
95747 ROISSY CDG CEDEX**

Boulogne, le 27 août 2001

Objet : questions pour AG des actionnaires du 14 septembre 2001

Monsieur le Président,

Notre Association souhaiterait obtenir de votre part des réponses à un certain nombre de questions, lors de votre intervention pendant la prochaine Assemblée Générale du 14 septembre prochain.

- Les droits de vote et de participation sont des droits primordiaux pour l'actionnaire qui plus est salarié, dont la Compagnie a souhaité développer l'émergence. Quelles mesures la Compagnie met-elle en œuvre pour faciliter la participation des salariés actionnaires aux Assemblées Générales ?**
- La dixième résolution permet à la Société de pouvoir racheter jusqu'à concurrence de dix pour cent de ses propres actions. Celles-ci peuvent, éventuellement, être attribuées aux salariés de la Société et du Groupe. Au-delà des actions qui pourraient être réservées aux seuls PNT désirant exercer leurs droits spécifiques (bons de souscription en actions), envisagez-vous de saisir cette opportunité pour faire une opération globale en faveur de tous les salariés de la Société et du Groupe ?**
- Depuis l'exercice 1999/2000, la Société distribue de l'intéressement aux personnels compte tenu d'un accord d'entreprise, et au vu des résultats, sur des objectifs définis. Nous constatons que l'abondement proposé par la Compagnie est modeste comparativement à de nombreuses autres sociétés. Cet abondement n'est possible qu'au seul moment du versement de la prime d'intéressement dans le Fonds MAJORATIONS par le salarié bénéficiaire. Les versements volontaires durant le reste de l'année ne bénéficient pas de cette disposition. . Nous le regrettons et espérons que la Compagnie va réformer cette limitation qui ne contribue pas au développement de l'actionnariat salarié. Nous pensons qu'un niveau d'abondement supérieur mais respectant les critères actuels de pourcentage dégressif pour un plafond annuel de versement serait une mesure intéressante à étudier rapidement.**
- Nous souhaitons, dans le cadre du Gouvernement d'Entreprise, la création d'un Comité des Rémunérations chargé d'examiner et de proposer les rémunérations annuelles et accessoires des cadres dirigeants et de vous-même. Il nous paraît surprenant que l'Etat entende continuer à fixer la rémunération du Président, mandataire social de notre Société, alors qu' il pourrait le faire normalement, comme actionnaire majoritaire, en participant à ce Comité ad hoc.**
- Le volet social de votre politique a été fondé, depuis votre arrivée, sur la recherche d'un apaisement social par la négociation et par la voie contractuelle avec les différentes catégories professionnelles. Plusieurs accords arrivent à échéance à très court terme. Quelles sont vos réflexions en la matière ? Et quelles sont les actions que vous prévoyez avec les représentants**

du personnels, élus à cet effet.

- Quels moyens entendez-vous accorder à vos administrateurs représentant les salariés actionnaires afin qu'ils puissent être en relation avec leurs mandants ?
- La presse s'est faite l'écho, ces dernières semaines, de plusieurs projets concernant la Compagnie en matière de coopération ou de prise de participation financière. Nous souhaitons que vous fassiez le point sur l'évolution du dossier alliance SKYTEAM avec l'arrivée de plusieurs nouveaux partenaires en 2001 : ALITALIA et CSA, les perspectives d'extension de cette alliance globale ainsi que les autres projets de coopération.
- Des articles de presse ont aussi évoqué le souhait de certaines compagnies de rejoindre l'Alliance, par exemple AEROFLOT. Avez des commentaires ou des informations concernant ces affirmations.
- Tous les administrateurs de la Société sont-ils actionnaires de celle-ci ?

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre respectueuse considération.

Martine LAMANDE
Présidente de l'ADASRAF

HISTORIQUE DE NOS ACTIONS

Durant ces cinq dernières années, comme pendant les dix ans qui les ont précédés, notre association, outre le fait d'être systématiquement présente et d'intervenir avec plusieurs de ses membres à chaque Assemblée Générale des Actionnaires, a pris des initiatives :

JUILLET 1996 : COMMUNIQUE DE PRESSE à la suite de l'annonce de la fusion AIR FRANCE/AIR FRANCE EUROPE

OCTOBRE 1996 - Première élection de l'Administrateur représentant les salariés actionnaires (collège unique PNT-PNC-PS) : nous avons présenté la candidature de notre Présidente, Martine LAMANDE. Vous aviez fait en sorte qu'elle soit dans le tout premier peloton de la primaire. Une centaine de candidats. Pour la sélection finale nous avons interpellé les trois candidats restés en lice après le premier tour, afin qu'ils prennent en compte ce que déjà vous nous aviez demandé de défendre et de représenter.

AVRIL 1997 : Intervention auprès de l'Administrateur judiciaire chargé de la liquidation de la SCMO pour contester le manque de diligence et le retard enregistré pour la répartition des actions AIR FRANCE devant revenir à chaque ayant droit.

OCTOBRE 1997 : Démarche auprès du Président SPINETTA pour la prise en charge par la Compagnie des droits de garde pour les titres acquis dans le cadre de l'échange réduction de salaire contre actions (1995/1997) et au titre de la liquidation de la SCMO.

JUIN 1998 : Communiqué de presse à l'issue du conflit des PNT.

FEVRIER 1999 : Large expression de l'Association sur l'ouverture du capital.

OCTOBRE/NOVEMBRE 1999 : Lettres au Président SPINETTA rappelant nos questions posées en Assemblée Générale des Actionnaires qui n'avaient pas reçu de réponse en séance. Les questions portaient, en particulier, sur la stratégie de l'entreprise : nous suggérons une stabilité de l'organisation interne pour ne pas pénaliser l'efficacité, nous souhaitons connaître qu'elle était les perspectives d'alliance en Europe pour SKYTEAM après la défection

d'AUSTRIAN dont nous sommes d'ailleurs un actionnaire très minoritaire, et les perspectives de coopération en Afrique.

Concernant la gestion de l'entreprise, nous souhaitons savoir où en était le projet de création du Gouvernement d'entreprise, si la Compagnie entendait réduire la périodicité des communications financières en deçà de la publication semestrielle, nous nous interrogeons sur les modalités de cession de la filiale Jet Tours, si les outils de gestion et de comptabilité analytique allaient permettre de communiquer sur la valeur créée par les différentes entités de l'entreprise.

Enfin sur les rapports entre l'entreprise et ses salariés actionnaires, nous demandons une amélioration de la communication envers les salariés actionnaires et regrettons le manque de considération de la Société qui n'avait pas juger opportun d'organiser l'élection pour le renouvellement du mandat de l'administrateur représentant les salariés actionnaires dont le poste était vacant depuis le 1.1.1999. Enfin, nous demandons si la Société était disposée à reconnaître les associations de salariés actionnaires existantes ou qui se constitueraient.

FEVRIER 2000 : Publication de la lettre du Président SPINETTA en réponse à nos courriers d'OCTOBRE et NOVEMBRE 1999. Tout en nous remerciant pour les questions posées, il tenait à apporter des compléments de réponse à celles-ci :

- le désengagement progressif d'Austrian était en cours d'étude,
- en matière d'organisation, le Président précisait que l'adaptation aux marchés nécessitait une recherche permanente en terme d'organisation
- au delà de la connaissance de la participation sur la valeur créée par chaque entité, il était nécessaire d'oeuvrer pour l'optimisation de l'ensemble.
- La refonte des services comptables et de gestion devaient permettre à la compagnie d'établir et de publier des résultats trimestriels depuis le début de l'exercice.
- Concernant Jet Tours, le Président soulignait qu'après les efforts consentis tant par AIR FRANCE que par Jet Tours, une nouvelle appréciation de ce dossier avait été faite par le Club Med.
- Sur la mise en place des comités d'audit et stratégique, ceux-ci avaient été lancés fin 1999.
- A propos de la communication envers les actionnaires, dans la transparence, elle était identique pour les salariés actionnaires et les autres actionnaires en la complétant, le cas échéant, d'explications plus spécifiques à l'actionnariat salarié (cas des BSA et des FCPE).
- Le renouvellement de l'administrateur représentant les salariés actionnaires était reporté dans l'attente du vote d'une loi modifiant la composition du Conseil d'Administration.
- Enfin, sur la mise en place d'un comité consultatif représentatif des actionnaires, il estimait que celui-ci pourrait être lancé début 2000 et, après expertise externe, au delà de la représentation des salariés actionnaires dans ce Comité, il n'était pas opposé à examiner d'autres candidatures y comprises d'anciens salariés.

JUIN 2000 : lettre au Président SPINETTA pour suggérer que les administrateurs représentant les salariés actionnaires et les associations siègent au Comité Consultatif des Actionnaires. Nous faisons part au Président de notre regret quant au retard pris pour le remplacement de l'administrateur représentant les salariés actionnaires dont le siège était vacant depuis plus de 18 mois.

AOUT 2001 : lettre au Président SPINETTA pour lui faire part des carences et mesures préjudiciables prises à l'égard de certains candidats à l'élection d'administrateur représentant les salariés actionnaires PNC et PS.

AOUT 2001 : COMMUNIQUES DE PRESSE de l'Association donnant notre position sur l'alliance AIR FRANCE/ ALITALIA et sur l'indispensable prise d'initiative par les pouvoirs publics pour alléger les contraintes actuelles pesant sur le développement de ROISSY et ORLY, et ce dans l'attente de la mise en service éventuelle du troisième aéroport dans le Bassin Parisien.

[Retour en haut de la page](#)

[Télécharger ou imprimer la page](#)